

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2016

Présents : M. Gilles TURLAN - Maire -, Mesdames ANTONIO, DOMINGO, MORANT, LARTIGUE, Messieurs AUGRY, COMBES, MONNAUX, RODRIGUEZ, SOUBREVIE

Procuration : MME ALBERT à M. TURLAN

Excusés : Mme BAUDINIÈRE, Messieurs HUAU, RAYMOND, CLAUSTRE

### PRESENTATION ASSOCIATION TOUMAÏ

Monsieur le Maire invite Madame Louna GUILLOT et Mme Hélène SAGE à présenter leur projet associatif TOUMAÏ, projet agricole.

Mme Sonia DOMINGO est nommée secrétaire de séance.

La séance débute à 21h28.

Monsieur le Maire appelle ses collègues à s'exprimer sur le projet de compte-rendu :  
- du Conseil Municipal du 9 septembre 2016

**Vote : A l'unanimité**

Monsieur le Maire propose d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :  
- Demande de subvention pour la sécurisation des écoles

**Vote : A l'unanimité**

- Contrat à Durée Déterminée de M. Jean-Marcel CASSAN

**Vote : A l'unanimité**

## TRAVAUX DE VOIRIE 2016

Lors du conseil municipal du 27 Mai 2015, l'entreprise ROSSONI a été retenue pour le marché à bons de commandes voirie/assainissement de la commune.

Monsieur le Maire présente donc le programme de travaux définitif de voirie 2016 établi, à partir des propositions exprimées par la commission Travaux et à partir de l'offre faite par l'entreprise ROSSONI, à savoir :

N° BC	Désignation	TOTAL H.T
3	Pont St Salvy	3387.00
16	Place Sainte Rufine	990.00
17	Le Pépil	4137.90
20	Chemin des crêtes	27 834.60
21	Chemin des crêtes – école	2857.60
24	Les Galiniers	3 798.90
27	VC 11 La Clavelle	15 944.00
29	Impasse des Combagnières	6 622.00
	<b>TOTAL GENERAL</b> <i>Soit TTC</i>	<b>65 572 €</b> <i>78 686.40</i>

Monsieur le Maire explique que depuis de nombreuses années, le département attribue une aide annuelle à la réfection des routes communales pour chaque canton.

Cette aide, est répartie par les conseillers Généraux en fonction de critères qu'ils choisissent librement et proposent aux Maires de communes de moins de 2 000 habitants du canton.

En effet, seules les plus petites communes peuvent bénéficier de cette subvention.

Les nouveaux Conseillers Départementaux ont travaillé sur la répartition de la nouvelle enveloppe 2016 et proposent 21 429 € pour GIROUSSENS.

Madame LARTIGUE souhaite connaître l'ensemble des travaux à réaliser, ainsi que la détermination des critères de priorités. Monsieur RODRIGUEZ explique que les travaux sur la voirie à réhabiliter sont d'abord entérinés lors des commissions travaux. Vu l'état de la voirie municipale, il existe de nombreuses urgences. La priorité est donnée à la voirie en plus mauvais état, représentant des problèmes de sécurité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le programme de travaux pour un montant de 65 572 € H.T
- Sollicite une subvention au conseil départemental au titre du FDT aide à la voirie d'intérêt local
- A inscrit au budget communal 2015 la part contributive de la commune

**Vote : A l'unanimité**

## REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les agents territoriaux perçoivent des primes et indemnités en complément de leur traitement indiciaire, notamment au regard de l'investissement de chacun et de la reconnaissance afférente.

Il rappelle que les attributions en vigueur aujourd'hui résultent des délibérations du conseil municipal des 7 mai 2009 et 15 décembre 2011.

Monsieur le Maire rappelle que ces indemnités ont été attribuées en 2009, mises à jour en décembre 2011 et n'ont pas été revues depuis cette date ; il convient de les remettre à jour.

Monsieur le Maire propose d'instituer les indemnités suivantes au profit des agents de la commune

### **1° - Attribution de l'indemnité d'administration et de technicité au profit du personnel relevant des cadres d'emplois suivants :**

GRADES	MONTANT DE REFERENCE ANNUEL AU 01/10/08	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	ENVELOPPE GLOBALE (tient compte du temps de travail)
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	451.99 €	9	2683.43 €
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	472.48 €	2	1417.44 €
Rédacteur	857.83 €	0	0
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	451.99	1	1142.89

### **2° - Attribution de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures au profit du personnel relevant des cadres d'emplois suivants :**

GRADES	MONTANT DE REFERENCE ANNUEL AU 01/10/08	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	ENVELOPPE GLOBALE
Attaché	1372,04 €	1	439,05 €

Les indemnités versées aux agents à temps non complet ainsi qu'aux agents à temps partiel seront calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire.

Ces indemnités seront versées une seule fois en fin d'année.

Les indemnités feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte règlementaire.

Le maire sera chargé de fixer par arrêté le montant individuel attribué à chaque agent.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les dépenses correspondantes sont prélevées à l'article 6411 du budget de l'exercice concerné pour les agents titulaires ou stagiaires, les agents non titulaires n'y ont pas droit.

**Vote : A l'unanimité**

## AGENCE POSTALE COMMUNAL : Création d'un poste CUI CAE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Mme Martine GAREIL, embauchée en contrat CAE depuis décembre 2015 à l'APC, a souhaité suspendre son contrat afin d'effectuer une période d'essai chez un employeur qui lui a proposé un poste en CDI. Cette suspension va jusqu'au terme de son contrat à l'APC.

Afin de pourvoir à son remplacement Monsieur le Maire propose de recruter une autre personne en CUI-CAE.

La commission administration/finances a lancé une autre démarche de recrutement.

Suite aux entretiens d'embauche effectués le samedi 15 octobre, Monsieur le Maire propose de retenir Mme Sylvie DELICADO-COMBES pour ce poste.

Le contrat devrait démarrer le 28 octobre 2016, pour 20 heures par semaine et est pris en charge par l'état à hauteur de 70 à 85 %.

Monsieur le Maire rappelle que la poste participe à hauteur de 990 € par mois pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale

**Vote : A l'unanimité**

## ACHATS DE TABLES ET CHAISES : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire explique qu'il devient indispensable d'améliorer les conditions d'accueil des enfants lors des NAP et qu'il propose d'acheter des tables et des chaises adaptées, pour leur permettre de suivre plus confortablement les ateliers mis en place.

Il est possible de demander une subvention à la Région Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées dans le cadre du Fonds Régional d'Intervention, qui pourrait être complétée par une subvention de la CAF.

### BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Tables et chaises	6 768.23	CAF (30 %)	2 030.46
		REGION FRI (30%)	2 030.46
		AUTOFINANCEMENT	2 707.30
TOTAL	6 768.23	TOTAL	6 768.23

**Vote : A l'unanimité**

## VIREMENTS DE CREDITS

- 1) Les travaux de voirie sont réglés sur le reliquat de l'opération d'équipement 209 « voirie 2014 » pour 6 777.48 €, et sur l'opération d'équipement 226 « voirie 2016 » pour un montant de 70 000 €.

Les travaux de voirie 2016, vu les besoins recensés sur le terrain, représentent 78 686.40 €. Monsieur le Maire propose de diminuer l'opération d'équipement 211 « info signalisation 2015 » de 2000 € pour augmenter l'opération 226 « voirie 2016 » de 2000 €.

La commission administration/finances du 17 octobre a validé cette opération.

**Vote : A l'unanimité**

- 2) Afin de réaliser l'achat de tables et chaises d'un montant de 8 121.87 € TTC, achat non prévu au budget, Monsieur le Maire propose de diminuer l'opération d'équipement 224, salle Aragou de 8 500 €, et de créer l'opération d'équipement 228 « achat de mobilier » pour un montant de 8 500 €.

La commission administration/finances du 17 octobre a validé cette opération.

**Vote : A l'unanimité**

- 3) Budget assainissement : afin de terminer l'opération extension des Combagnières, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit de 4100 euros sur l'OP 123 « extension réseau Combagnières » en diminuant l'OP 126 « diagnostic du réseau d'assainissement » de 4100 €. Cela permet de finaliser les travaux d'assainissement sur l'impasse des Combagnières avec la pose d'un tampon supplémentaire au N° 3 et la création d'un fossé.

La commission administration/finances du 17 octobre a validé cette opération.

**Vote : A l'unanimité**

#### **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION TENNIS PING PONG DE GIROUSSENS**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme ANTONIO qui explique que cette convention est proposée dans le cadre des activités périscolaires (NAP) afin de proposer aux enfants de découvrir ce sport.

Le conseil municipal propose d'enlever l'article 4 qui sera remplacé par les suivants puisqu'ils concernent les mêmes points.

**Vote : A l'unanimité**

#### **SIAEP RAPPORT SUR LA QUALITE ET LE PRIX DE L'EAU 2015**

Monsieur SOUBREVIE, délégué de la commune au syndicat, présente ce rapport.

**Vote : A l'unanimité**

## DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SECURISATION DES ECOLES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame ANTONIO qui explique que dans le cadre des politiques de sécurisation des écoles, l'Etat a créé le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) pour sécuriser les écoles face aux risques d'attentat. Celui-ci permet aux collectivités engageant des dépenses en matière de sécurisation de leurs établissements scolaires d'en prendre en charge une partie pouvant aller jusqu'à 80%.

La demande de subvention sera adressée à la préfecture avant la fin de l'année civile. Le dossier est pratiquement complet et les documents justifiant les dépenses ont déjà été joints au dossier.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir accepter d'envoyer cette demande de subvention aux services de la préfecture.

**Vote : A l'unanimité**

## CONTRAT A DUREE DETERMINEE DE M. JEAN-MARCEL CASSAN

M. le Maire explique au conseil que M. Jean-Marcel CASSAN est en CDD depuis 1 an pour aider Mme Montserrat DIAS. M. le Maire propose de renouveler le contrat de M. Jean-Marcel CASSAN du 3 novembre au 16 décembre 2016.

**Vote : A l'unanimité**

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### **- Estimation du prix de vente de l'ancienne poste :**

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé une estimation pour le prix de vente de l'ancienne poste. En effet, il demandera au conseil municipal de se prononcer sur sa volonté de garder, ou pas, ce local en propriété communale.

Une première estimation a été faite, et tient compte des travaux à effectuer : entre 130 000 € et 150 000 € pour la partie habitation seule et entre 170 000 € et 190 000 € en tenant compte du bail commercial.

Aucune décision n'est prise pour l'instant, d'autres estimations vont être demandées.

### **- Projet de service technique commun avec la commune de Saint-Lieux-Lès-Lavaur :**

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec des élus de la commune de Saint Lieux-Lès-Lavaur.

Le but de ces rencontres est de réfléchir ensemble sur les possibilités de mutualisation, de mise en commun de matériel, de personnel, dans un but d'économie.

En effet, vu la proximité des deux communes, il semble qu'il y ait plusieurs possibilités, soit d'achat en commun de matériel, de fournitures, de consommables, soit de mutualisation de matériel déjà acheté par l'une ou l'autre des communes ou de mutualisation de personnel technique.

Monsieur le Maire indique qu'il est envisagé de réfléchir à la création d'un service technique commun et il demande au conseil municipal de donner son accord de principe pour poursuivre la démarche dans ce sens.

Les membres du conseil municipal acceptent.

**- Réunion informelle du conseil axée sur l'intercommunalité :**

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à une réunion informelle du conseil le 8 novembre 2016 afin de poursuivre la discussion sur la nouvelle intercommunalité.

**- Mise en place de la phase comminatoire facultative**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h47.

Signatures :

<b>G. TURLAN</b>	<b>C. ANTONIO</b>	<b>R. SOUBREVIE</b>
<b>S. DOMINGO</b>	<b>T. COMBES</b>	<b>A. BAUDINIÈRE</b>
		Excusée
<b>M. RODRIGUEZ</b>	<b>C. RAYMOND</b>	<b>P. HUAU</b>
	Excusé	Excusé
<b>B. ALBERT</b>	<b>E. MONNAUX</b>	<b>E. MORANT</b>
Procuration G. TURLAN		
<b>JL. CLAUSTRE</b>	<b>D. LARTIGUE</b>	<b>D. AUGRY</b>
Excusé		